

## **Pêche : Pour pallier à la chute de la ressource poulpière, professionnels et marins proposent un plan de sauvegarde**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-12-2007 22:10:00

#### **Le ministère va-t-il suivre ?**

**Il n'y a pas si longtemps que ça, le secteur de la pêche céphalopodière drainait au Maroc pas moins d'un demi milliard de dollars à l'exportation. Une bagatelle qui représentait en son temps la moitié des exportations halieutiques en valeur pour un volume de seulement 10% des exportations pescales. Mais cela relève d'un jadis pas trop lointain. Du temps d'avant qu'on n'extermine le poulpe aux oeufs d'or.**

En quelque six années à peine, la surexploitation de la pêcherie a été si draconienne à même de rétrécir comme une peau de chagrin la production qui s'est vu réduite au quart du volume des captures. De 116000 tonnes en 2000/2001, elle est passée à 33000 tonnes en 2006/2007. En 2002/2003, le volume des captures n'a même pas dépassé les 12000 tonnes. Ce qui a accéléré la mise en application de la Matrice des mesures pour l'aménagement, la gestion et une exploitation durable et responsable de la pêcherie poulpière. Mais semble-t-il, cela n'aurait servi à rien, ou presque.

Certes, on a enregistré une amorce d'amélioration après la mise en application de la fameuse matrice de sauvegarde de la pêche poulpière, mais la ressource stagne toujours, et ce, malgré la diminution des quotas de poulpe.

Ce qui n'est pas pour arranger la situation des entreprises du secteur. Déjà une partie est en faillite et une deuxième en redressement judiciaire pour éviter la banqueroute. Cela dit en passant, la crise serait si grave qu'elle affecte même les fournisseurs d'armement.

Une situation qui interpelle tous les protagonistes de la pêcherie (professionnels et tutelle ministérielle) à réagir au plus vite pour sauver ce qui peut l'être encore.

Côté ministériel, on annonce que « l'année 2008 verra la mise en oeuvre d'une approche de gestion et d'exploitation rationnelle des ressources halieutiques », dicit M. Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime. Cette nouvelle stratégie sera mise en place en concertation avec tous les intervenants du secteur, rapporte l'agence MAP qui se réfère au ministre.

Du côté des professionnels de la pêche poulpière, c'est un autre son de cloche qui retentit.

Réunis à Agadir en marge du salon de la pêche qui s'y est tenu récemment, près d'une quinzaine de représentants d'associations et de syndicats de la pêcherie - ce qui représente plus de 95% des professionnels et l'ensemble des officiers et marins opérant dans le secteur- ont rendu public un manifeste pour la sauvegarde de la ressource poulpière.

Pour les signataires du manifeste, la crise dans laquelle se débat leur secteur est conséquente à

plusieurs facteurs.

En premier lieu ils pointent d'un doigt accusateur « les dysfonctionnements résultant des attermolements de l'administration dans l'application du plan de sauvetage de la pêcherie poulpière. ... »

L'autre cause de la stagnation des ressources au plus bas, aux yeux des signataires du manifeste d'Agadir, relève de la prolifération de la pêche illicite et du braconnage au point que certaines années « la production du poulpe du secteur informel atteint le double de la production officielle nationale », accusant par là même « l'ampleur des failles enregistrées au niveau du contrôle et de la traçabilité ».

Pour pallier à cette crise (qui semble ne pas finir), le manifeste stipule, au niveau de la gestion de la pêcherie d'abord, l'application de l'ensemble des dispositions du plan de sauvetage à tous les segments de l'activité poulpière.

Il est vrai que plusieurs dispositions de la matrice sont restées depuis son entrée en vigueur en 2004 lettre morte.

Le plan de sauvetage exige pour tous les protagonistes un maillage minimum fixé à de 70 mm et interdit en même temps tout dispositif réduisant la sélectivité du chalut.

Mais cette mesure n'a jamais été respectée, surtout par les chaluts de la pêche côtière.

D'autres mesures de la matrice n'ont jamais été appliquées scrupuleusement.

A savoir la limitation du nombre de bateaux côtiers autorisés à intégrer cette pêcherie, fixée par la matrice à 100 unités, et l'instauration du principe du système de zoning pour l'exploitation et l'aménagement des pêcheries.

La matrice fixe aussi la taille commerciale minimale du poulpe. Pour information, les tailles du poulpe se situent dans une fourchette de T1 à T9.

La plus grosse taille est le T1, mais, semble-t-il, il est rare que le Tako atteigne cette maturité tant la pression sur la ressource est abusive.

La matrice fixe la taille commerciale minimale au T7 et interdit catégoriquement le T9. Toutefois, elle tolère un by catch de 5 à 10% pour la catégorie T8.

Mais la dernière histoire qui a eu lieu dans le port d'Agadir relative aux tonnes de juvéniles de poulpe qu'on a laissé filer moyennant une amende font douter de l'application stricte de mesures relatives à la taille commerciale minimale. D'où l'impérieuse nécessité de renforcer le contrôle et la traçabilité.

Pour cela, les signataires du manifeste préconisent la généralisation du repos biologique à tout le littoral afin de barrer la voie à toute forme de braconnage ou de pêche illicite. Aussi, ils veulent l'instauration d'un seul repos biologique par an de trois mois, de manière à couvrir toute la saison d'apparition de juvéniles. Mais surtout ils demandent à ce que le système du quota individuel soit généralisé à tout le monde et interpellent les responsables de tutelle pour l'instauration d'un système de triptyque qui matérialise les droits de pêche attribués à chacun.

Enfin, ils proposent comme approche biologique pour la préservation de l'espèce, l'ensemencement par des pots en terre cuite de l'habitat de la zone pour favoriser et protéger la régénération de la ressource et surtout pour réduire l'impact très ravageur de la technique de pêche dite de poulpier.

A un mois de la reprise de l'activité de la pêche céphalopodière, le ministère va-t-il suivre les propositions des professionnels et représentants des officiers et marins pêcheurs ?

L'Opinion